

Direction départementale des territoires du Doubs (DDT 25)	
Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière 2020	
FICHE ACTION LOCALE	
Titre de l'action :	
Organisme / Établissement (nom, adresse postale)	
Nom et coordonnées (téléphone, adresse électronique) du représentant de l'organisme / établissement	
Type d'action (journée de sensibilisation, action ciblée, stand alcool....)	
Enjeux concernés (se référer au DGO 2018-2022- orientations d'actions)	
Préciser la tranche d'âge pour les enjeux jeunes (14-17 ans, 18-24 ans ou 25-29 ans)/ seniors (65-74 ans / 75 ans et+)	
Orientation d'action MAJEUR en fonction de l'enjeu concerné (se référer au DGO 2018-2022- orientations d'actions)	
Orientation d'action SECONDAIRE en fonction de l'enjeu concerné (à remplir si l'action concerne plusieurs orientations d'actions)	
Description détaillée de l'action / journée de sensibilisation	
Objectif de l'action / journée de sensibilisation	
Partenaires, associations intervenants lors de l'action / journée de sensibilisation	
Demandes d'actions DDT (cf. fiches actions DDT, ateliers DDT)	

Lieu de réalisation de l'action	
Date de réalisation et horaires de l'action	
Prévision du nombre de personnes sensibilisées (si connu) :	
Plan de financement prévisionnel	
Dépenses prévisionnelles sans subvention (liste des dépenses et montant global) JOINDRE LES DEVIS	- (ex : Spectacle « sécurité routière ») : 650€)..... - - Coût total : €TTC
Financement hors PDSAR (organisme / établissement, autres partenaires : préciser nom et coordonnées)	- Organisme/établissement: - Collectivité locale : - Autres financeurs :
Montant de la subvention demandée dans le cadre du PDSAR 2019 (50 % maxi du coût global de l'action / journée de sensibilisation)	
Commentaires / Observations	

risques routiers professionnels	additions	jeunes	séniors	deux roues motorisés	partage de la voirie
Évaluer le risque routier en trajet domicile-travail et en trajet professionnel.	Améliorer la communication, en l'adaptant à la cible et en exploitant le média le plus approprié suivant le public visé.	Utiliser le levier des parents dans la promotion des messages de prévention.	Sensibiliser sur la prise de conscience par les seniors de leurs limites dans l'acte de conduire au-delà d'un certain âge.	Intégrer un volet « risque 2RM » dans les dossiers d'exploitation sous chantier.	Former, informer les élus et les concepteurs routiers sur ces aménagements (zones de rencontres, zones 30, aménagements en agglomération).
Promouvoir la réalisation de diagnostics de l'accidentalité par entreprise ou secteur d'entreprises pour détecter d'éventuels problèmes.	Renforcer la prise de conscience du risque : rappeler les règles concernant l'alcool et celles concernant la conduite après en avoir consommé (communiquer sur le pourquoi des règles et sanctions applicables).	Augmenter l'impact des actions de prévention par une plus forte médiatisation.	Former les seniors sur la mise à niveau du code de la route et de la pratique de la conduite.	Prendre en compte l'évolution des systèmes d'information pour communiquer sur les zones de danger temporaire (opérations de gravillonnage par exemple).	Informer et sensibiliser les usagers sur ces aménagements.
Sensibiliser sur les liens entre risque routier et organisation du temps de travail (horaires de début et fin de journée, respect de contraintes horaires pour certains métiers).	Valoriser le conducteur sobre.	Mettre l'accent sur les conduites et comportements à risques : agir sur les conduites addictives, l'usage des distracteurs au volant, la pratique des vitesses excessives, le respect des règles de circulation, le port de la ceinture.	Favoriser la mobilité en transport en commun, y compris en milieu rural.	Travailler avec les structures professionnelles et associatives à poursuivre le développement d'un partenariat préventif.	Promouvoir la mise en cohérence des vitesses en intégrant la logique d'itinéraire.
Sensibiliser les employeurs à mettre en place des formations, des actions et des informations de sécurité routière à leurs employés.	Lutter contre les idées reçues, les idées erronées concernant les produits psychoactifs, la façon de les éliminer et la résistance à leurs effets.	Promouvoir les actions montées par les pairs, ainsi que les témoignages (démonstration par l'exemple).	Sensibiliser aux nouvelles technologies des véhicules et communiquer sur l'apport sécuritaire lié à l'évolution des outils d'aide à la conduite.	Sensibiliser les conducteurs peu expérimentés quel que soit leur âge (usager novice, reprise de la moto aux beaux jours).	Optimiser et simplifier la lisibilité de la signalisation routière.
Sensibiliser au respect des règles en matière de conduite (respect des limitations de vitesses, bannissement de l'usage des distracteurs, temps de conduite).	Mobiliser les restaurateurs, les exploitants de lieux festifs et les organisateurs de soirées festives (particuliers, établissements, associations, ...) sur les risques liés à l'alcool/stupéfiants au volant et chez le piéton.	Récenser les structures accueillant des jeunes (écoles, associations sportives, culturelles ...).	Récenser les acteurs et partenaires amonts à cibler un public senior dans le cadre de leurs activités (aides à domicile, animateurs de clubs seniors).	Rappeler l'importance du respect des règles de conduite par les usagers de 2RM : port des équipements, usage du téléphone en conduisant, respect des limitations de vitesse, adaptation des trajectoires en fonction de l'environnement traversé.	Adapter les entrées d'agglomérations à l'environnement afin de rendre les limitations de vitesses lisibles et efficaces.
Sensibiliser au contrôle de l'équipement des véhicules de service et de fonction.	Augmenter le niveau de connaissance des acteurs de la sécurité routière et des encadrants (scolaires, entreprises, collectivités, ...).	Identifier les actions menées par les différents intervenants, les capitaliser et en assurer la promotion.	Mobiliser le réseau des intervenants auprès du public senior à communiquer sur les messages de prévention les concernant.	Sensibiliser les usagers (automobilistes, utilitaires, poids lourds) à la vulnérabilité particulière des 2RM : attention particulière à porter dans l'acte de conduite (usage des signotants, vérification des angles morts, prise en compte des distances d'arrêt).	Communiquer sur l'aspect illusoire des gains de temps sur un trajet par rapport aux risques encourus avec une vitesse excessive.
Développer un réseau de référents sécurité routière en entreprise et les former aux risques routiers professionnels.	S'assurer du respect de la réglementation applicable à l'égard des établissements vendant de l'alcool, notamment l'obligation de mise à disposition d'un éthylotest.	Renforcer la prise en compte de l'éducation à la sécurité routière dans le milieu scolaire (mobilisation des référents en établissements scolaires ou en CFA).	Développer des stages de sensibilisation dédiés aux seniors, et les rendre incitatifs à la suite d'un accident ou/et d'une infraction grave.		Rappeler les règles du code de la route aux usagers et sensibiliser aux conséquences du non-respect de ces règles.
Promouvoir les formations et les plans de prévention des risques routiers dans les entreprises et dans les administrations.	Accompagner le développement du recours à l'éthylotest anti-démarrage à titre administratif ou judiciaire.	Éclairer les partenaires sur la réglementation s'appliquant plus particulièrement aux plus jeunes (usage des engins de déplacement personnel avec ou sans moteur, vélo, deux roues, permis probatoire, ...).			Communiquer sur l'usage en sécurité des modes de transports alternatifs : rappeler les règles du code de la route, l'importance du « voir et être vu » en particulier pour les piétons et cyclistes.
Rappeler aux employeurs leurs obligations et leurs responsabilités.					Renforcer les actions de prévention et de contrôle chez les cyclistes (comportements, équipements).
Intervenir le plus en amont possible, notamment dans le cadre des formations dispensées dans les CFA et les lycées professionnels (risque routier, comportements, additions, vitesse).					